

Le 19 décembre 2012 INS C

1846 Dissolution du Fonds bernois Pestalozzi

1. Objet

Le Fonds bernois Pestalozzi a été créé en 1927 par une assemblée à l'occasion du 100^e anniversaire de la mort de Johann Heinrich Pestalozzi. Il s'agit d'une fondation autonome du canton de Berne qui poursuit les objectifs suivants :

- financement des mesures de scolarisation, d'éducation et de formation, de la formation élémentaire, des apprentissages professionnels et de la réinsertion et versement de contributions aux examens, aux conseils spécialisés, aux traitements thérapeutiques pour enfants et jeunes handicapés ou pour enfants et jeunes défavorisés âgés de 25 ans au plus et domiciliés dans le canton de Berne, pour autant qu'il ne puisse être fait appel à l'assurance-invalidité.
- versement de contributions au perfectionnement professionnel du personnel employé dans les homes pour enfants et jeunes handicapés.

Au 31 décembre 2012, après règlement des frais d'administration et de dissolution, la fortune du fonds s'élève à 0,00 francs. Les objectifs ne peuvent donc plus être poursuivis de manière appropriée. Le fonds doit être dissous.

2. Bases légales

Article 35, alinéas 4 et 5 de la loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)

3. Arrêté

Le Fonds bernois Pestalozzi (n° 4890 500 dans les comptes cantonaux) est dissous au 31 décembre 2012.

La Direction de l'instruction publique est chargée d'effectuer la dissolution, en particulier d'abroger le règlement du fonds en date du 29 octobre 2010 et de clôturer le compte du fonds auprès de la Banque cantonale bernoise.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :

